

Procès-verbal de L'Assemblée communale ordinaire du 30.05.2017

Présidence : Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique
Présents : 60
Majorité : 31
Scrutateurs : MM. Jean-Marc Kuhn et Lionel Claivaz
Excusés : MM. Daniel Angéloz, Claude Baechler, Michel Broch, Louis-Philippe Cardis, François Chenux, Jean-Claude Spicher et Dario Viel

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à l'Assemblée communale et les informe que les délibérations seront enregistrées.

Cette Assemblée sera consacrée essentiellement aux comptes des deux anciennes communes ainsi qu'à deux investissements importants.

L'Assemblée de ce jour a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.09.1980.

Mme la Syndique constate que l'Assemblée peut valablement délibérer. Comme scrutateurs, elle propose **MM. Lionel Claivaz et Jean-Marc Kuhn** et prie les personnes présentes qui n'auraient pas la qualité de citoyenne ou citoyen de se faire connaître auprès d'eux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Procès-verbal** de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du mardi 25 avril 2017. Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée et est publié sur le site www.corminboeuf.ch.
2. **Comptes 2016 et rapport des commissions financières**
 - 2.1 Comptes de fonctionnement et d'investissements de Corminboeuf
 - 2.2 Comptes de fonctionnement et d'investissements de Chésopelloz
3. **Investissements**
 - 3.1 Projet de construction d'un bâtiment pour l'accueil extrascolaire (AES) et vote du crédit y relatif
 - 3.2 Réaménagement des locaux de l'administration et vote du crédit y relatif

4. Nomination de l'organe de révision

5. Divers

En ce qui concerne le point 5 de l'ordre du jour intitulé "Approbation de la modification des statuts de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Sonnaz", **Mme Anne-Elisabeth Nobs** informe les personnes présentes qu'il a été retiré car des modifications de statuts doivent être approuvées par les $\frac{3}{4}$ des communes et des $\frac{3}{4}$ de la population. Les communes de Belfaux et de Givisiez viennent de refuser ces modifications. La décision de la commune de Corminboeuf est donc inutile. Le comité proposera sans doute prochainement une nouvelle version.

1. PV de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du 25.04.2017

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande s'il y a des remarques ou commentaires relatifs à ce PV. Ce n'est pas le cas.

Au vote, l'Assemblée communale approuve, par 58 voix et 2 abstentions., le procès-verbal de l'Assemblée du 25.04.2017.

2. Comptes 2016 et rapport des commissions financières

Ce sont les anciens responsables des finances qui vont présenter les comptes 2016. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** présentera les comptes de Corminboeuf et **M. Christian Vorlet** ceux de Chésopelloz. Ce sont aussi les anciennes commissions financières qui donneront leur rapport.

2.1 Comptes de fonctionnement et d'investissements de Corminboeuf

Les comptes présentent un total de recettes de Fr. 11 515 443 et un total de charges de Fr. 11 560 988 et un léger déficit de Fr. 45 544, soit 0,4 % du total des charges.

Ces comptes ont la particularité de présenter une augmentation de Fr. 1 150 000 par rapport au budget. La cause est la vente de terrains, qui ont rapporté Fr. 899 000. Ce gain n'a pu être utilisé que pour effectuer des amortissements supplémentaires (Fr. 210 000) ou être attribué à la réserve (Fr. 689 000), ce qui a été fait. L'augmentation réelle par rapport au budget est de Fr. 240 000. Sur ce montant, il y a en tout cas Fr. 180 000 qui proviennent de décomptes de 2015. En effet, les associations font souvent parvenir leurs décomptes définitifs en mars ou avril de l'année suivante. En principe ces charges prévisibles sont imputées à l'année comptable par le biais des transitoires. Cela n'a pas été le cas pour les comptes 2015. Par contre, pour 2016, en raison de la fusion avec Chésopelloz, il a été décidé de remettre les compteurs à zéro et les charges totales (solde 2015 et solde 2016) figurent dans les comptes. Le personnel administratif et celui de l'accueil extrascolaire ont été renforcés. Certaines assurances sociales ont également été reportées de 2015 sur 2016.

0. Administration

Total des charges de Fr. 1 051 087, + Fr. 283 513

- Le personnel a été augmenté et il avait été prévu d'imputer le salaire de la personne qui s'occupe de l'aménagement et des permis de construire dans le dicastère aménagement mais cela a été oublié. Son salaire figure donc encore dans l'administration
- + Fr. 226 000 Enseignement, entre autres les charges 2015 du Cycle d'orientation de Fr. 146 000
- + Fr. 110 000 Affaires sociales, principalement pour les crèches et l'accueil extrascolaire
- En 2016, un programme comptable a été acheté pour la comptabilisation des salaires. Avant, les salaires bruts figuraient dans les charges, avec l'entier des charges sociales, les parts employeurs et employés. Dans les recettes, figuraient les déductions sociales faites aux employés. Aujourd'hui, dans les charges, figurent uniquement les salaires bruts et les charges de l'employeur. Les charges sociales sont directement imputées aux bénéficiaires.

1. Ordre public

Total des charges de Fr. 225 6'6, ./ Fr. 32 357

- ./ Fr. 11 000 Prestations spéciales Police de route
- + Fr. 6 200 Frais d'entretien des véhicules.

2. Enseignement et formation

Total des charges de Fr. 3 232 860, + Fr. 226 099

- + Fr. 146 000 Solde 2015 de l'Association des CO
- + Fr. 52 000 Entretien des bâtiments. Il y a eu des fuites, des infiltrations d'eau assez importantes. Des réparations en urgence ont dû être organisées
- + Fr. 32 000 Engagement d'un 2^{ème} concierge à plein temps pour remplacer Mme Schneider, qui était employée à temps partiel.
- ./ Fr. 38 000 Charges liées des écoles spécialisées.

3. Culte, culture et loisirs

Total des charges de Fr. 435 451, ./ Fr. 52 369

- Comme des amortissements supplémentaires ont été faits l'année précédente, il n'y a plus besoin d'amortir quoi que ce soit sur les anciens investissements.
- Intérêts beaucoup plus faibles
- + Fr. 12 000 Part liée du Conservatoire.

4. Santé

Total des charges de Fr. 769 949, ./ Fr. 11 379

- Les charges liées à 99 % ont légèrement diminué par rapport au budget (./ Fr. 52 000 par rapport aux comptes 2015).

5. Affaires sociales

Total des charges de Fr. 1 512 919, + Fr. 108 842

- + Fr. 69 000 Crèche
- + Fr. 15 000 Accueil extra scolaire
- + Fr. 21 000 Charges liées aux frais des institutions spécialisées.

6. Transports et communication

Total des charges de Fr. 1 152 981, ./ Fr. 9 731

- ./ Fr. 12 000 Personnel édilité
- + Fr. 28 000 Salage, qui dépend des conditions météorologiques
- + Fr 59 000 Amortissement secteur des routes lors de la mise en séparatif
- ./ Fr. 12 000 Machines
- ./ Fr. 22 000 Frais d'étude pour la modération de trafic
- ./ Fr. 10 000 Imputation des intérêts
- ./ Fr. 18 000 indemnités reçues de la caisse-maladie.

7. Aménagement et environnement

Total des charges de Fr. 987 040, ./ Fr. 128 619

- Le salaire de la personne qui s'occupe de l'aménagement et de l'environnement n'a pas été imputé sur ce compte
- Gestion externe des permis de construire depuis octobre 2016, donc facture réduite
- Eau potable, équilibre entre dépenses et recettes. Beaucoup de casse dans les conduites Fr. 70 000 de réparations, acquisition de compteurs digitaux pour les nouvelles constructions, Fr. 18 000 sur réserve pour équilibrer ce compte
- Pour la déchetterie, les charges sont couvertes à 68 % au lieu des 70 % prévus.

8. Economie

Total des charges de Fr. 76 189, + Fr. 34 439

- Les forêts ont coûté un peu plus cher que prévu
- Des amortissements ont été effectués.

9. Finances et impôts

Total des charges de Fr. 2 116 903, + Fr. 368 341

- Augmentations des contributions immobilières en raison des nombreuses nouvelles constructions
- Droits de mutations
- Ancienne forge pas de location jusqu'en août 2016
- Voir explications

M. Claude Vaucher fait part du préavis de la Commission financière de Corminboeuf qui, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée communale d'accepter les comptes 2016 présentant un excédent de charges de Fr. 45 544.92.

M. Jean-Marc Kuhn se demande ce qu'il en est de l'ancienne Forge. **Mme la Syndique** lui répond qu'elle a été vendue au prix de Fr. 800 000.- au 01.05.2017. Elle figure donc encore au bilan 2016.

M. Charly Bérard aimerait connaître la différence entre "provision" et "réserve".
M. Claude Vaucher lui explique qu'on parle de provision lorsqu'on sait qu'on va l'affecter à quelque chose et de réserve lorsqu'il s'agit d'une somme à disposition en cas de pépin.

Au vote, l'Assemblée communale approuve les comptes 2016 de Corminboeuf à l'unanimité.

2.2 Comptes de fonctionnement et d'investissements de Chésopelloz

M. Christian Vorlet, ancien Conseiller communal en charge des finances de Chésopelloz et actuel Conseiller communal en charge des finances de Corminboeuf, prend la parole.

Les derniers comptes de Chésopelloz montrent un déficit de Fr. 67 801. Les recettes s'élèvent à Fr. 566 705 et les charges à Fr. 634 506. Les panneaux routiers ont été remplacés car ils avaient une vingtaine d'années et il fallait les changer suite à la fusion.

0. Administration

Total des charges de Fr. 89 948, + Fr. 2 354 par rapport au budget

- Fr. 1 100 de frais d'avocat, achat d'un ordinateur, Le Conseil communal a eu moins de séances que prévu

1. Ordre public

Total des charges de Fr. 10 944, + Fr. 1 404

- Dépense liée pour les pompiers

2. Enseignement et formation

Total des charges de Fr. 174 567, + Fr. 1 201

- + Fr. 2 700 Entretien du bus scolaire
- + Fr. 5'500 Cercle scolaire, dépense liée pour Chésopelloz
- ./ Fr. 3 000 CO
- ./ Fr. 1'000 Ecoles spécialisées
- ./ Fr. 1'000 Formation professionnelle

3. Culte, culture et loisirs

Total des charges de Fr. 13 861, + Fr. 761

- ./ Fr. 1 000 Conservatoire, charges liées
- + Fr. 2 000 Dernière fête villageoise

4. Santé

Total des charges de Fr. 43 987, ./ Fr. 2 830

- ./ Fr. 1 300 Aide et soins à domicile, remboursement
- ./ Fr. 350 Homes médicalisés
- ./ Fr. 500 Service des ambulances

5. Affaires sociales

Total des charges de Fr. 64 526, + Fr.4 461

- + Fr. 2 900 Crèches
- + Fr. 1 900 Service social régional

6. Transports et communication

Total des charges de Fr. 68 205, + Fr. 11 526

- Changement des panneaux routiers

7. Aménagement et environnement

Total des charges de Fr. 85 247, ./ Fr. 1 559

- + Fr. 3 300 Vente d'eau
- Eaux potables couvertes à 100 %, versement à la réserve de Fr. 8 422.
- L'approvisionnement en eau ne peut pas être bénéficiaire. Si c'est le cas, il part en réserve.
- La protection des eaux est couverte à 100 % et est conforme au budget.
- Le chapitre 72 est couvert à 67 % mais devrait être couvert à 70 % selon la loi.

8. Economie

Total des charges de Fr. 3 188, ./ Fr. 46

- Ce chapitre est conforme au budget.

9. Finances et impôts

Total des charges de Fr. 80 034, ./ Fr. 54 617

- Remboursement d'impôts imprévu.

M. Klaus Hartmann fait part du préavis de la Commission financière de Chésopelloz qui, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée communale d'accepter les comptes 2016 présentant un excédent de charges de Fr. 67 801.

Au vote, l'Assemblée communale approuve les comptes 2016 de Chésopelloz par 58 oui et 2 abstentions.pa

M. Christian Vorlet présente l'état des emprunts bancaires au 31.12.2016. Les emprunts de Corminboeuf se montent à Fr. 10 906 000, soit Fr. 4 680 par habitant.

Les emprunts de Chésopelloz se montent à Fr. 550 000, soit Fr. 4 400 par habitant. Le total pour la nouvelle commune de Corminboeuf se montent donc à Fr. 11 456 000, soit Fr. 4 666 par habitant.

Ces chiffres se situent dans la moyenne des communes. Les derniers chiffres indicateurs calculés par le Service des communes montre une capacité d'investissements de Fr. 6 951 000.

M. Claude Vaucher se demande où Corminboeuf se situe par rapport aux autres communes concernant la dette par habitant. **M. Christian Vorlet**, sur la base d'indications du Service des communes, lui répond que l'endettement net par habitant est de Fr. 2 740. La moyenne des communes est de Fr. 1 700 par habitant. Le canton estime que les habitants de Corminboeuf se situent dans la moyenne supérieure mais ce n'est pas catastrophique.

3. Investissements

3.1 Projet de construction d'un bâtiment pour l'accueil extrascolaire (AES) et vote du crédit y relatif

En préambule, **Mme Pascale Michel** explique qu'en ce qui concerne l'accueil extrascolaire, le besoin a été établi et vérifié. Au niveau de la Loi cantonale sur l'accueil de jour et l'accueil général, une enquête doit être faite tous les 4 ans auprès des familles concernées pour savoir si la prise en charge est suffisante. Cette étude a montré clairement qu'il manquait des places d'accueil pour 19 familles. Il n'y a pas que la croissance de la population qui est en cause. Le changement du mode de fonctionnement des familles constitue la plus grande partie de l'explication. Les gens tiennent à garder leur poste de travail et ont besoin de soutien. Ces gens ne trouvent pas forcément du soutien auprès des personnes de leur entourage, également prises dans leurs propres activités. De ce fait, le recours à la collectivité publique est beaucoup plus présent que par le passé. Ce thème est également important au niveau du canton et de la Confédération. Pour favoriser la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, un programme de soutien à la création de places d'accueil a été mis en place depuis 2003. La Confédération a prolongé son programme jusqu'en 2019. La Confédération a écrit à tous les cantons et a constaté que Fribourg n'avait pas épuisé son quota de création de places d'accueil. Elle lui a demandé de faire part de ses souhaits. Ses demandes seront donc prioritaires. La subvention est de Fr. 3 000 au maximum sur 2 ans pour chaque place d'accueil créée. Même si ce montant ne représente pas le coût réel de la création d'une place d'accueil, cela montre tout de même une volonté politique de soutenir les familles. L'accueil coûte cher mais il permet aux parents de travailler et de payer des impôts. Une étude démontre que les montants investis pour l'accueil des enfants reviennent par voie détournée à la collectivité publique.

M. André Bruderer présente un nouveau projet d'investissement important, soit un bâtiment pour l'accueil extrascolaire de la commune de Corminboeuf. En 2015, le Conseil communal a mandaté un groupe de travail pour évaluer les besoins futurs en locaux, tant pour l'administration que pour l'accueil extrascolaire. Ce groupe de travail est composé de Mme Pascale Michel, MM. Claude Baechler, André Bruderer et Dominique Rhême.

Les détails relatifs à ce projet figurent dans le bulletin communal N° 3. Un bâtiment pour l'accueil extrascolaire est devenu nécessaire pour les raisons invoquées ci-dessus par Mme Pascale Michel. Il est important que ce bâtiment soit bien centré dans le village. Les locaux scolaires actuels ne peuvent plus être agrandis. Actuellement, la buvette est utilisée pour les repas. Elle est toutefois également utilisée par d'autres sociétés et associations villageoises. Lors de la mise au concours sur invitation, il a été demandé au bureau d'architectes de prévoir une 2^{ème} étape d'agrandissement si cela devait s'avérer nécessaire dans le futur. Le choix a été fait de rester proche de l'école mais séparé des bâtiments scolaires. L'endroit choisi se situe au sud du bâtiment scolaire situé à l'ouest et au bord du Tiguellet. Il a été demandé de présenter une construction en bois dans le but de créer un foyer dans lequel on se sent bien. M. Bruderer explique les plans du bâtiment en détail en précisant que les repas seront livrés par un traiteur.

Mme Isabelle de Gottrau se pose la question de la nécessité d'installer un four et des plaques de cuisson pour ne pas devoir compter sur un traiteur. **M. André Bruderer** lui répond que le projet a été fait sur la base du fonctionnement actuel mais qu'il y a suffisamment de place à disposition pour envisager cette possibilité dans le futur. Il n'est toutefois pas prévu d'engager des cuisinières pour faire à manger à 60 enfants. **Mme Pascale Michel** explique que le Bosquet, qui livre les

repas à l'AES de Corminboeuf, est équipé de cuisines professionnelles et est labellisé "fourchette verte junior". L'idée d'une petite cuisine "type familial" pourrait être examinée.

M. Jean-Daniel Ottet aimerait savoir pour quelles raisons cet emplacement a été choisi. Pourquoi enlever la tyrolienne ? Pourquoi ne pas avoir choisi l'emplacement du terrain de basket ? **M. André Bruderer** explique que la tyrolienne cause de nombreux problèmes. Il y a souvent des accidents. Le terrain de basket est très utilisé. L'étang sera certainement supprimé. Il s'agit d'une place idéale pour les petits enfants.

M. Jonathan Collaud aimerait des précisions concernant des jeux non dangereux pour remplacer cette tyrolienne. **Mme Pascale Michel** explique qu'elle est bien consciente que les enfants adorent cette tyrolienne. Le nouveau bâtiment de l'AES n'a pas été placé à cet endroit pour la supprimer. C'est aussi une question de lumière que de pousser le bâtiment en bordure de terrain. Cela permet de conserver la plus grande partie de la place de jeu, dont l'organisation sera revue ultérieurement. Il s'agira d'un autre projet.

Mme Nathalie Zurkinden trouve que toute la partie naturelle du site sera dénaturée. Elle ne comprend pas pourquoi il n'y a pas eu un droit de regard sur les 3 projets d'architectes. Pourquoi le bâtiment est aussi cher ? **M. André Bruderer** explique qu'une distance légale sera laissée derrière les bâtiments. Un appel d'offres sur invitation a été fait. Des conseils ont été demandé à l'ancien architecte cantonal, M. Charles-Henry Lang. Le but était de construire un bâtiment paisible, en bois. Les offres ont été évaluées en présence de M. Charles-Henry Lang, de manière tout à fait légale. Le projet présenté ce soir a été choisi. **Mme Nathalie Zurkinden** trouve que le coût de ce bâtiment est très élevé, Fr. 5 000 le m² alors qu'une maison familiale coût Fr. 3 000 le m². **M. André Bruderer** explique qu'un bâtiment public doit forcément répondre aux normes Minergie, qui représentent un surcoût de 20 %. Dans ce prix sont également compris les honoraires et les recherches géologiques. Le bâtiment profitera toutefois du chauffage à distance, d'une énergie propre.

M. Dragutin Filipec estime que les bâtiments situés derrière l'AES vont perdre de la valeur, surtout si un 2^{ème} étage était ajouté. **M. André Bruderer** explique que la 2^{ème} étape est une éventualité. Les structures du bâtiment doivent donc être prévues en conséquence même si rien n'est projeté pour l'instant. Un chemin d'accès est prévu. **M. Dragutin Filipec** se demande comment 60 enfants peuvent jouer sur une place de jeu. Est-il prévu une surveillance des devoirs ? **Mme Pascale Michel** explique que le SEJ, Service de l'enfance et de la jeunesse, suit ce dossier très attentivement. Tout est dans les normes. Au niveau des devoirs, ils peuvent être faits tranquillement à l'accueil mais il n'est pas prévu d'appui actif. Les enfants sont pris en charge par des personnes formées.

M. Jean-Daniel Ottet explique qu'un treillis sépare sa maison du terrain destiné au bâtiment de l'AES. **M. André Bruderer** explique qu'une mise à l'enquête sera faite pour les accès. Il y aura des pieux vissés. Les fissures seront relevées dans toutes les maisons des alentours avant le début du chantier étant donné que le terrain se trouve sur une nappe phréatique.

Mme Tabéa Ebnetter se demande ce qu'il en est des parkings. Où sont-ils prévus. Pourquoi ne pas construire le bâtiment près du parking ? Son souci est de voir des voitures s'arrêter à l'impasse des Petits-Poucets. **M. André Bruderer** explique que les enfants arrivent dès 7h à l'accueil. Il serait souhaitable que les plus grands viennent à pied. Des nouveaux accès sont actuellement à l'étude. **Mme Pascale Michel** explique que les parents doivent laisser leur voiture le long de la halle et

l'accès se fait à pied mais en aucun cas par l'impasse des Petits-Poucets. Seuls quelques véhicules de livraison pourront passer par l'impasse.

Mme Emma Bochud se demande pendant combien de temps la place de jeu sera inaccessible pendant les travaux. **M. André Bruderer** explique que le grand avantage des constructions en bois est que les éléments sont préfabriqués en usine. Cela raccourcit les délais par rapport à un chantier traditionnel. La place de jeu restera ouverte aux $\frac{3}{4}$ pendant toute la durée des travaux.

M. Jacques Wohlhauser aimerait insister sur le risque réel de la répercussion des vibrations dans le secteur. A son avis, les vibrations vont plus loin que les deux maisons situées directement derrière le futur bâtiment de l'AES. **M. André Bruderer** en est conscient. Le Conseil communal est habitué à cette situation. Le sol est tellement mou que les pieux rentrent comme dans du beurre.

M. Philippe Neuhaus se demande si tous les projets ont été étudiés sur ce même emplacement. Pourquoi n'y-a-t-il pas de projets de l'autre côté du Tiguellet ? **M. Neuhaus** trouve qu'on mange toujours la place de jeux pour construire des bâtiments. **M. André Bruderer** lui répond que les terrains appartiennent à des agriculteurs. Beaucoup d'efforts ont déjà été faits pour le sport. Il est temps de penser à l'accueil des enfants.

Mme Cassandra Küng se demande s'il y aura une mise à l'enquête d'une place de jeux avec des engins sympas. **M. André Bruderer** explique qu'une mise à l'enquête ne sera pas nécessaire. Il s'agit d'une 2^{ème} étape, après la réalisation du bâtiment.

M. Jean-Daniel Ottet se demande pourquoi le bâtiment ne serait pas construit entre le terrain de basket et le Tiguellet. **Mme la Syndique** lui répond qu'une bande assez large (15 m) doit être laissée libre le long du Tiguellet. Les intérêts doivent être pesés.

Mme Nathalie Zurkinden se demande pourquoi le bâtiment n'a pas été aligné par rapport à l'école. En cas d'urgence, est-ce qu'une ambulance ou les pompiers ont un accès ? Est-ce que des sorties de secours sont prévues ? **M. André Bruderer** lui dit qu'un accès est possible et qu'il y a de nombreuses issues de secours, étant donné que tout un pan du bâtiment est vitré..

M. Jacques Wolhauser se demande s'il n'y a pas encore un terrain plus loin que le terrain de basket, pour le lancer de poids. **M. André Bruderer** lui explique que ce n'est pas possible de construire un bâtiment à cet emplacement. **Mme la Syndique** explique qu'une attention particulière sera portée aux limites lors de la mise à l'enquête.

M. Claude Vaucher fait part du préavis de la Commission financière de Corminboeuf qui, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée communale d'accepter le crédit d'investissement d'un montant de Fr. 2 400 000. Cette dépense sera financée par un emprunt du même montant et les intérêts annuels s'élèveront à environ Fr. 48 000 d'intérêts, auxquels il faut ajouter un amortissement de 2%.

Au vote l'Assemblée communale approuve cet investissement par 45 voix, 8 abstentions et 6 refus.

3.2 Réaménagement des locaux de l'administration et vote du crédit y relatif

Mme la Syndique explique que l'idée est d'utiliser au mieux l'espace à disposition. Actuellement, il y a une immense entrée lorsqu'on arrive à l'administration communale. L'idée est de couper cet espace en deux et de placer le guichet en face de l'entrée. Le guichet sera beaucoup plus discret qu'actuellement.

M. André Bruderer précise que le projet est présenté en page 31 du bulletin communal N° 3. Il l'explique en détail. L'endroit utilisé aujourd'hui n'est plus adapté.

Mme la Syndique fait part du devis de Fr. 190 000 pour l'ensemble des transformations, y.c. le mobilier, les installations techniques, le plafond et les luminaires. Les frais financiers s'élèveront à Fr. 3 800 par an et un amortissement de 15 % sera effectué, soit Fr. 28 500 sur 6 ans.

M. Claude Vaucher fait part du préavis de la Commission financière de Corminboeuf qui, à la majorité des membres présents, recommande à l'Assemblée communale d'accepter le crédit d'investissement d'un montant de Fr. 190 000.

M. Jean-Marc Kuhn s'étonne du prix de ces transformations. **M. André Bruderer** lui explique que la location de containers pendant les travaux est également comprise dans ce prix.

Au vote l'Assemblée communale approuve cet investissement par 53 oui et 5 abstentions.

4. Nomination de l'organe de révision

M. Claude Vaucher informe que la fiduciaire Fidexpert à Granges-Paccot a terminé son mandat de révision des comptes de 2013 à 2015, avec prolongation de son mandat pour une année, soit pour les comptes 2016. Pour remplacer Fidexpert, la Commission financière a analysé 4 offres. A l'unanimité des membres consultés, elle propose d'attribuer le nouveau mandat pour les années 2017 à 2019 à la fiduciaire Fiduconsult SA, rue des Pilettes 3, à Fribourg.

Au vote l'Assemblée communale approuve cette nomination par 54 voix.

5. Divers

M. Albert Joye estime que le volume du bâtiment de l'AES devrait être connu de tout le monde. Il manque des informations dans la présentation des objets. Il aimerait connaître le montant final de Coriolis (Equilibre et Nuithonie) et la participation totale de la commune pour cet objet. M. Joye estime également qu'un mot dans le bulletin d'information pour aviser les citoyens de l'augmentation de la taxe déchets aurait été judicieux. **Mme la Syndique** informe M. Joye que l'objet Coriolis sera traité lors de la prochaine séance. En ce qui concerne la taxe déchets, Mme la Syndique aurait aimé ajouter une phrase explicative sur les factures mais le programme informatique ne le permet actuellement pas. Même si la taxe a augmenté, elle reste dans la limite des taxes possibles fixées par le règlement. Cette taxe a été augmentée afin d'atteindre le taux de couverture de 70% fixé par le règlement. **M. Albert Joye** estime que le Conseil communal devrait informer un peu plus la population sur le dépôt de déchets sauvages.

M. Dominique Rhône rappelle que la fête Effusion aura lieu les 9 et 10 septembre et sera réservée aux familles de la nouvelle commune de Corminboeuf. Le samedi, il y aura des manifestations dans 4 lieux par des sociétés, Verna, place de Fussy, Rafoué, place sportive. Pour les déplacements, il y aura le Petit train de Fribourg. Le soir, il y aura un spectacle dans la salle, avec bars et restauration. Le dimanche, la partie officielle aura

lieu à 11h, dehors si le temps le permet. Un apéritif sera offert. La possibilité est offerte de déguster un menu de bûnichon sur inscription. Un tous-ménages sera envoyé à la mi-juin.

Suite à une question posée lors de l'Assemblée communale du 25.04.2017, **M. Christian Vorlet** annonce que, durant l'année 2018, le haut débit internet sera installé dans le village. Les travaux commenceront dès le début de l'année et se termineront à fin 2018. Le débit sera alors de 500 megabits. Il faudra alors changer le routeur, ce qui est en principe gratuit.

L'Assemblée est levée à 21h50 et Mme la Syndique invite les personnes présentes à partager un verre de l'amitié.

La Syndique :

A.-E. Nobs

Le Secrétaire :

P. Rotzetter

07.06.2017